

AGROGAZ
LIGNEROLLE

Communiqué de presse

Lignerolle, le 21 août 2014

Inauguration de la centrale de biomasse fermentable, Agrogaz Lignerolle

Fruit d'un partenariat entre Romande Energie SA et Petermann père et fils, la centrale de biomasse fermentable Agrogaz Lignerolle a été présentée ce jour aux officiels et à la presse. Elle a pour vocation de produire de l'électricité pour près de 700 ménages et de la chaleur pour deux hameaux voisins grâce à la valorisation des engrais de ferme issus d'une dizaine d'exploitations agricoles de la région.

Seize mois après le début des travaux, la centrale de biomasse fermentable Agrogaz Lignerolle a été inaugurée ce jour en présence de Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro et de représentants des autorités régionales et locales.

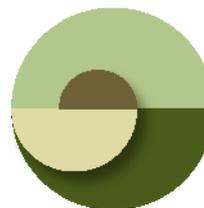
Agrogaz Lignerolle SA est le fruit du partenariat entre Romande Energie (40%) et Frédéric Petermann et son fils Fabien (60%), tous deux agriculteurs à Lignerolle (VD). Ensemble, ils ont investi CHF 5.5 millions dans cette centrale qui a été mise en service en juin dernier.

Une production d'électricité et de chaleur 100% renouvelable

Valorisant des engrais de ferme issus d'une dizaine d'exploitations agricoles de la région ainsi que d'autres déchets organiques (poussières de moulin, drèches de brasserie, etc.), l'installation produit de l'électricité 100% d'origine renouvelable (2.5 millions de kilowattheures par an) qui est directement injectée dans le réseau pour alimenter près de 700 ménages. L'installation produit également de la chaleur qui est valorisée sur site et dans les deux hameaux voisins de Le Versé et Le Vailloud, par le chauffage à distance.

Une réalisation concrète d'un engagement écologique

Le bilan écologique de cette centrale est remarquable : d'une part, elle valorise les substrats (engrais de ferme) et co-substrats (autres déchets organiques). D'autre part, outre de l'électricité et de la chaleur, le processus de méthanisation produit de l'engrais (digestat) pour près de 600 hectares de champs. L'installation permet également d'économiser près de 1'500 tonnes de CO₂ par année puisque le biogaz n'est pas libéré dans l'atmosphère mais valorisé notamment pour la production électrique.



AGROGAZ
LIGNEROLLE

Agrogaz a pour vocation de devenir une référence régionale dans le domaine de la biomasse fermentable. Il s'agit également de la première installation de ce type pour Romande Energie, qui démontre une nouvelle fois son savoir-faire dans le développement d'installations technologiquement innovantes. Cette centrale fait d'ailleurs partie des nombreux projets que Romande Energie développe dans le domaine des énergies renouvelables (biomasse, éolien, hydraulique, solaire, géothermie) afin de contribuer à l'augmentation de la place de ces modes de production dans l'approvisionnement électrique du pays.

Contact

Karin Devalte
Responsable de la Communication

Tél. fixe: 021 802 95 67

Mobile: 079 386 47 67

Courriel: karin.devalte@romande-energie.ch

Le Groupe Romande Energie en bref

Premier fournisseur d'électricité en Suisse romande, le Groupe Romande Energie, via sa société Romande Energie Commerce, alimente en direct plus de 300'000 clients finaux répartis sur près de 300 communes des cantons de Vaud, du Valais, de Fribourg et de Genève. Ses métiers de base sont la **production**, la **distribution** et la **commercialisation** d'énergie ainsi que les **services énergétiques**.

Les priorités du Groupe : dialoguer avec ses clients pour leur proposer les prestations de haute qualité correspondant à leurs attentes; garantir un approvisionnement en énergie fiable, durable et compétitif; développer sa production propre d'électricité en investissant prioritairement dans les énergies renouvelables; promouvoir les solutions innovantes dans le domaine de l'efficacité énergétique.

La politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise engagée menée par Romande Energie oriente l'ensemble de ses activités.

Pour plus d'informations sur le Groupe Romande Energie, rendez-vous sur www.romande-energie.ch